



**Administration Communale de  
Wahl**  
(Gr.-D. de Luxembourg)

Wahl, le 16 mai 2023

## AVIS

Dossier N°: 3A/2023/1307/166

Jour d'affichage : 26.05.2023

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté No. 3A/2023/1307/166 du 15 mai 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la **SARL UM BUTZENHAFF** a été autorisée à exploiter une crèche à Buschrodt, 13, rue Principale.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre cette décision peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif statuant comme juge du fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par requête signée d'un avocat à la cour.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



La bourgmestre,